

Maîtrisez votre projet de réfection de toiture de A à Z

Démarches administratives et urbanisme

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune pour respecter les contraintes de matériaux, de couleurs et de pentes autorisées.
- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie si le projet modifie l'aspect extérieur.
- Déposer un permis de construire si le projet inclut une surélévation ou une modification de la structure.
- Demander une autorisation d'occupation temporaire du domaine public si l'échafaudage empiète sur la voie publique.

Diagnostics et préparation technique

- Réaliser un diagnostic amiante avant travaux si le bâtiment a été construit avant le 1er juillet 1997.
- Valider la capacité de la charpente existante à supporter le poids des nouveaux matériaux via une étude de structure si nécessaire.
- Prévoir une isolation thermique conforme à la réglementation thermique en vigueur (RT existant) pour être éligible aux aides financières comme MaPrimeRénov'.

Exécution et garanties de qualité

- S'assurer que l'entreprise choisie possède une assurance décennale valide et spécifique aux travaux de couverture.
- Inclure systématiquement la vérification et la rénovation de la zinguerie (chéneaux, gouttières, noues, abergements de cheminée).
- Prévoir la pose d'un écran de sous-toiture HPV (Hautement Perméable à la Vapeur d'eau) pour protéger la charpente et l'isolation.
- Intégrer la gestion et l'évacuation des déchets dans les clauses du devis, notamment pour les matériaux nécessitant une filière spécifique comme le fibro-ciment amianté.